

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.

Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.

Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.

Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.

Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.

Chronique Valenciennaise

BUREAU : 39, rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 428 — TELEPHONF

Le triquage des procès-verbaux

On se rappelle la sainte indignation avec laquelle M. Noyelle répondait dans la « Croix » — le seul journal qui consente à lui servir de dépot — à l'accusation d'avoir triqué les procès-verbaux.

Pour se laver, le rédacteur de la grande feuille catholique allait jusqu'à insinuer que M. Motte, son patron, mentait ou ne savait pas ce qu'il disait.

Nous allons prendre dans le procès-verbal, signé Noyelle, secrétaire de la séance du 20 novembre, deux passages qui prouvent avec quel aplomb M. Noyelle altere la vérité, avec quelle désinvolture M. Noyelle trisque les procès-verbaux et nous déciderons, cette condamnation de M. Noyelle par le secrétaire de séance Noyelle, à M. Noyelle, rédacteur de la « Croix ».

Page 824, nous lisons :
M. A. COUPEZ : Vous n'avez su y répondre qu'en nous insultant de lâcheux. Vous avez manqué de dignité.
M. LE MAIRE : Pardon, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit « faiseurs de néant ».

M. A. COUPEZ : Consultez le procès-verbal, page 745.
M. LE MAIRE : Je vous avouerai franchement que je ne l'ai même pas regardé.
M. A. COUPEZ, lisant M. LE MAIRE : Vous n'êtes que des faiseurs de néant, pour ne pas dire des fauconniers.
M. A. COUPEZ : Eh bien, je proteste énergiquement contre ces insultes.
M. LE MAIRE : J'ai dit seulement : « Vous n'êtes que des faiseurs de néant » et je le répète.

Voilà pour le triquage, dénoncé par M. Motte lui-même. Passons à l'ironie mensongère.

A la page 832, on trouve :
M. J. NOYELLE : Vous êtes dans l'impossibilité de citer un passage tronqué, c'est donc un seul envoi contesté.
M. J.-B. LEBAS : Il est des gens à qui on ne pardonne rien.

M. J. NOYELLE : Je ne tiens nullement à vous parler non plus mais je vous mets au défi, vous Monsieur LEBAS, vous, Monsieur WATREMEZ et tous autres, de trouver un passage tronqué.

M. H. WATREMEZ : Pourquoi avez-vous ajouté le mot « alors » ?
M. J. NOYELLE : Je n'ai rien ajouté et je vais répondre à la bande.

M. Noyelle cherche mais en vain, à nier. Tout l'accuse et tous, son maire même lui inflige un démenti cinélat.

— Je n'ai jamais dit cela, déclara-t-il. C'est dans le procès-verbal que j'ai dit cela, avec tout le monde : M. Noyelle trique les procès-verbaux !

Parti Socialiste

REUNION GENERALE DE LA SECTION ROUBAISIENNE

La réunion générale de la section a eu lieu le mardi 20 décembre à huit heures du soir, à la Coopérative « La Paix ».

UNE VIEILLE FEMME BRULEE VIVE.
— Voir aux Informations Régionales.

IVRE, IL MENDIAIT

On a arrêté, boulevard de Paris et écroué au violon du deuxième arrondissement, Léon Deltour, âgé de 51 ans, sans domicile fixe, qui était ivre et demandait l'aumône.

TOMBE DE TRAMWAY

Hier, dans la soirée, on a amené à l'hôpital de la Fraternité un jeune homme de dix-huit ans, nommé Deccourcelle et habitant rue des Parvieux.

Il avait été victime d'un accident à Marcq-Barœul, vers quatre heures du soir.

Deccourcelle est employé aux tramways à vapeur, a glissé en serrant le frein. Il est tombé de son véhicule et s'est blessé au tibia et au tibia gauche à son domicile en automobile mais le docteur qui lui a donné des soins l'a fait diriger sur l'hôpital.

UNE TISSERANDE ECHAUDEE

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fraternité, une tisserande, usant d'un couteau, âgée de 68 ans, qui s'est brisée dans les conditions suivantes :

Elle avait mis de l'eau à chauffer pour faire du café. voulant tisonner elle se baissa mais, avec son tison elle trappa la bouilloire qui fut renversée. L'eau lui tomba sur la tête et lui fit au cou et à la figure des brûlures de 1er et de 2e degré.

TENTATIVES DE VOLS

La nuit dernière, des tentatives de vol ont été commises chez Alexandre Paris, 61, boulevard de la République, 1er étage, par un individu qui fut arrêté par M. LEBAS, commissaire de police.

VOL SUR UN CAMION

Il était environ 5 heures du soir, Jules Vandenberghe, garçon brasseur, au service du Poulet et Lefrançois, se trouvant boulevard Beaupré, fut abordé par un individu qui se présenta comme un tonneau chez Blanchot.

A sa retour, cinq minutes après, il constata qu'on lui avait enlevé une pompe à bière en cuivre qui se trouvait sur son camion.

Il a porté plainte au commissariat du 5e arrondissement.

TOMBE A LA RENVERSE

Julien Eggermont, âgé de 22 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, était employé à la construction d'un bâtiment de la gare de Lille. Vers 3 heures, comme il arrangeait des briques sur une voiture, il est tombé sur le dos et s'est fait de fortes contusions dans la région lombaire.

OBSEQUES CIVILES

Nous apprenons la mort de Caroline Chade, femme d'Almé Morel, ancien conseiller municipal, décédée le 25 décembre 1908, dans sa 39e année.

Ses obsèques purement civiles auront lieu aujourd'hui dimanche 27 décembre, à 2 heures, à la maison mortuaire, 15, rue Meissonnier.